

## **Commune de Pierrefonds** **Conseil Municipal du 10 mars 2016**

L'an deux mille seize, le 10 mars à 20h30, le Conseil Municipal de PIERREFONDS, dûment convoqué le 3 mars 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Michèle BOURBIER, maire.

**Présents :** Madame Michèle BOURBIER, Monsieur Bernard ROBERT, Madame Florence DEMOUY, Madame Jacqueline HEURTAULT, Monsieur Laurent LAMAND, Madame Françoise SMESSAERT, Madame Françoise SANTUNE, Monsieur Guy FRIEDRICH, Madame Marie-Alice DEBUISSE, Monsieur Yves GAUTHIER, Madame Aurélie LAMBRE, Monsieur Jean-Marc GOSSOT, Madame Emmanuelle DANAN.

**Pouvoirs :**

- Monsieur Michel LEBLANC à Madame Michèle BOURBIER
- Madame Isabelle SIGAUD à Madame Florence DEMOUY
- Monsieur Antonio MENDES à Monsieur Laurent LAMAND
- Monsieur Damien BARATTE à Monsieur Bernard ROBERT

**Absents :**

- Madame Dolorès HUDO
- Monsieur Ronan TANGUY

**Secrétaire : Monsieur Bernard ROBERT**

---

Madame le maire ouvre la séance et rappelle que chacun a été destinataire du compte rendu de la séance du 2 février 2016 et demande s'il y a des observations. Il n'y en a aucune. Elle fait tourner le registre pour signatures.

Madame BOURBIER demande ensuite aux membres du conseil municipal s'ils souhaitent conserver le mode de vote à main levée et nominatif.

**Vote : Pour à l'unanimité**

---

**ORDRE DU JOUR**

**1. Demandes de subvention au titre de la dotation exceptionnelle de soutien à l'investissement local**

---

**1. Demandes de subvention au titre de la dotation exceptionnelle de soutien à l'investissement local**

Par mail de la préfecture en date du 17 février 2016, la commune a été informée d'un appel à projet relatif à la dotation budgétaire de soutien à l'investissement des communes et de leurs établissements publics à fiscalité propre créée par la loi de finances pour 2016.

Les mesures adoptées par la loi de finances pour 2016 se traduisent en effet par la mobilisation d'une enveloppe d'un milliard d'euros supplémentaires pour 2016 en faveur des projets portés par les communes et leurs groupements.

La région Nord Pas de Calais Picardie bénéficie au titre de cette dotation budgétaire exceptionnelle de soutien à l'investissement d'un peu plus de 71 millions d'euros.

La loi a fixé des orientations éligibles à un financement via cette enveloppe : rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables, mise aux normes des équipements publics, développement d'infrastructures en faveur de la mobilité, développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements, réalisation d'hébergements et équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

Toutes les communes et EPCI présentant un projet s'inscrivant dans les priorités du soutien à l'investissement sont éligibles.

Les dossiers de demande de subvention au titre de ce fonds doivent être déposés pour le 15 mars 2016 au plus tard.

Madame le maire propose aux membres du conseil municipal de présenter deux dossiers relatifs à l'isolation des bâtiments communaux s'inscrivant dans le secteur de la rénovation thermique.

– **Toiture de l'Hôtel de Ville - Travaux de couverture et d'isolation thermique**

La toiture de l'Hôtel de Ville est très vétuste et demande à être revue dans son intégralité. Dans le même temps, il apparaît utile de procéder à son isolation en vue de diminuer, voire éradiquer, les déperditions de chaleur et ainsi réaliser des économies d'énergie.

Les travaux envisagés portent donc sur la réfection de la couverture zinc et ardoises, les charpentes, le traitement des bois et l'isolation.

L'Hôtel de Ville étant situé aux abords du Château classé Monument Historique, se situe en site inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques depuis 1944.

Pour permettre la concrétisation de ce projet d'un montant estimé à 155 969.58 € HT, il est proposé de solliciter une subvention au titre de la dotation budgétaire exceptionnelle de soutien à l'investissement public local.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

<b>MONTANT DES TRAVAUX H.T</b>	<b>155 969.58 €</b>
--------------------------------	---------------------

<b>DOTATION EXCEPTIONNELLE DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL</b>	<b>80%</b>	<b>124 775.66 €</b>
<b>COMMUNE</b>	<b>20%</b>	<b>31 193.92 €</b>

– **Remplacement des fenêtres et des portes de la mairie annexe et de la salle municipale « Foyer Napoléon » en vue d'améliorer l'isolation thermique des bâtiments**

Les fenêtres et les portes de la mairie annexe dont le rez-de-chaussée est constitué de deux salles ayant vocation à recevoir les associations et notamment des cours de musique et d'art plastique à destination des enfants, sont constituées d'un simple vitrage, ancien et fragile, et présentent une forte vétusté au niveau des boiseries.

Il en est de même pour les fenêtres de la salle municipale dite « Foyer Napoléon », utilisée par les associations ou la commune pour diverses réunions, ou manifestations et louée à des particuliers pour des évènements familiaux.

La commune envisage donc le remplacement des fenêtres et portes du rez-de-chaussée de la mairie annexe et des fenêtres et portes du « Foyer Napoléon » afin d'améliorer l'isolation thermique de ces bâtiments en diminuant les déperditions de chaleur et de ce fait de réaliser des économies d'énergie. Le remplacement des portes permettra par ailleurs la mise aux normes de ces accès pour l'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite.

Par ailleurs, la pose de nouvelles fenêtres améliorera considérablement l'isolation phonique.

Pour permettre la concrétisation de ce projet d'un montant estimé à 54 159.76 € HT, il est proposé de solliciter une subvention au titre de la dotation budgétaire exceptionnelle de soutien à l'investissement public local.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

<b>MONTANT DES TRAVAUX H.T</b>	<b>54 159.76 €</b>
--------------------------------	--------------------

<b>DOTATION EXCEPTIONNELLE DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL</b>	<b>80%</b>	<b>43 327,81 €</b>
<b>COMMUNE</b>	<b>20%</b>	<b>10 831.95 €</b>

Madame DANAN demande si on ne peut pas grouper les deux dossiers en un seul : isolation mairie?

Madame BOURBIER lui répond que cela est peut être envisageable.

Monsieur GOSSOT aurait souhaité avoir les dossiers avant pour les étudier. Madame BOURBIER lui répond qu'il a besoin qu'on l'entende parler sur les enregistrements qu'il fait de chaque réunion de conseil et que nous avons été heureux de trouver des artisans qui nous fournissent des devis dans un délai aussi court.

**Madame le maire propose de passer au vote et demande aux membres du conseil municipal s'ils sont d'accord pour :**

- Adopter ces opérations et leurs montants
- Solliciter pour ces opérations une subvention au titre de la dotation budgétaire exceptionnelle de soutien à l'investissement public local au meilleur taux

**Vote : Pour à l'unanimité**

**La séance est levée à 20h50.**